

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

(Du 23 mars 1920.)

Un consulat honoraire suisse est créé à Toulouse. Le nouvel arrondissement consulaire se compose des départements du Tarn et de l'Ariège, enlevés au consulat de Béziers, et des départements du Lot, de Tarn-et-Garonne, du Gers et de la Haute-Garonne, enlevés au consulat de Bordeaux. M. Paul Niestlé, originaire de la Chaux-de-Fonds, ingénieur à Toulouse, est nommé consul honoraire de Suisse en cette ville.

Le Conseil fédéral a alloué les subventions suivantes :

1<sup>o</sup> au canton de Berne, 50 à 60 % des frais de reboisement et de travaux de défense au « Hegern-Niesen » de la compagnie du funiculaire du Niesen (devis : fr. 62.000; maximum : fr. 36.236,50).

2<sup>o</sup> Au canton de St-Gall, 20 % des frais de construction de la route forestière Burg-Brandenbord, 1<sup>re</sup> section, commune de Lichtenstein (devis : fr. 70.000; maximum : fr. 14.000).

D'une communication de la légation suisse à la Haye il résulte que, suivant une ordonnance royale du 9 courant, l'heure d'été sera appliquée cette année en Hollande : le 5 avril toutes les horloges seront avancées d'une heure. L'heure d'été prendra fin le 27 septembre.

(Du 26 mars 1920.)

Le Conseil fédéral a alloué les subventions suivantes :

1<sup>o</sup> au canton de Zurich, 30 à 35 % des frais de l'assainissement et de l'amélioration foncière d'une superficie totale de 279,88 ha dans diverses communes (devis : fr. 1.074.300; maximum : fr. 325.490);

2<sup>o</sup> au canton de Schwyz, 30 % des frais du drainage d'une surface de 19,8 ha aux « Wintersried, Grossried et untere Studen », du syndicat de Schwyz (devis : fr. 63.000; maximum : fr. 18.900);

3<sup>o</sup> au canton de Schaffhouse, 35 % des frais du remaniement parcellaire d'une surface de 43 ha à Hemishofen-Stein am Rhein (devis : fr. 62.000; maximum : fr. 21.700);

4<sup>o</sup> au canton de Thurgovie :

- a. 20 % des frais du drainage de 14,2 ha aux « Krummenwies, Rotwies et Bollanden », commune de Herdern (devis : fr. 35.000; maximum : fr. 7000);
- b. 30 à 35 % des frais de remaniement parcellaire et d'assainissement d'une surface de 342 ha dans la commune de Wigoltingen (devis : fr. 220.000; maximum : fr. 22.750).

Le Conseil d'Etat du canton de Bâle-Ville est autorisé à prendre pour le terme du 1<sup>er</sup> avril 1920, dans le sens de l'ordonnance qu'il a soumise à l'approbation du Conseil fédéral, des dispositions pour combattre la pénurie des logements.

L'exequatur est accordé à M. Arnold Peter-Bertschinger en qualité de consul de Bolivie à Lucerne.

En remplacement de M. R. de Haller, démissionnaire, le Conseil fédéral a nommé membre de la direction de la banque nationale suisse : M. Charles Schnyder, directeur de la Banque d'Etat de Fribourg, à Fribourg.

Le Conseil fédéral a décidé qu'en 1920 il serait accordé à tout fonctionnaire et employé postal nommé 56 jours de repos et en outre les vacances suivantes :

- si dans l'année courante le fonctionnaire ou employé a accompli une année de service : une semaine;
- si dans l'année courante il a accompli 10 années de service ou atteint l'âge de 33 ans : 2 semaines.

Dans chaque série de 7 jours de vacances un jour de repos est censé compris.

## NOMINATIONS

(Du 23 mars 1920.)

*Département de justice et police.*

*Bureau de la propriété intellectuelle.*

Experts techniques de II<sup>e</sup> classe : MM. Michele A. Besso, de Zurich, ingénieur-mécanicien, à Zurich; Oscar Chavannes, de Vevey, ingénieur-mécanicien, à Genève (prov.); Dr Evariste Rampa, de Poschiavo, physicien, à Erstfeld (prov.).

Commis de II<sup>e</sup> classe : Mlle Emma Müller, d'Amsoldingen (Berne), et M. Eugène Ramseyer, de Trub (Berne), tous deux aides de chancellerie à ce bureau; M. Alfred Falconnier, de Goumoëns et Rossanges (Vaud), à Berne, et Hermann Roth, de Kreuzlingen (Thurgovie), à Berne.

Aides de chancellerie : Mlles Eugénie Brandt, de Renan (Berne), et Fanny Voirol, de Les Genevez (Berne), toutes deux à Berne.

*Département militaire.*

Chef d'arme de la cavalerie : M. le lieutenant-colonel Guillaume Favre, de Genève, officier instructeur de cavalerie, à Berne.

*Service de l'état-major général.*

Commis de I<sup>re</sup> classe : M. Willy Weiss, de Gorgier-St. Aubin, employé auxiliaire à ce service.

(Du 26 mars 1920.)

*Département de l'économie publique.*

*Division de l'agriculture.*

Assistant de II<sup>e</sup> classe de la section de chimie : M. le Dr Otto Kalberer, de Mels, assistant auxiliaire à cet établissement.

*Bureaux internationaux réunis de la propriété industrielle, littéraire et artistique.*

Commis de chancellerie : M. Ulysse Cavin, de Vuillens (Vaud), aide de I<sup>re</sup> classe à l'inspectorat des chèques postaux, à Berne.

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1920
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	13
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	31.03.1920
Date	
Data	
Seite	698-700
Page	
Pagina	
Ref. No	10 082 408

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.